

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 28 juillet 2026

M^e Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4292-2025 – Stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (EGQ).
Volet sur la stratégie de disposition des revenus issus des *Unités de conformité fédérales*
(« UC ») visées par le *Règlement sur les combustibles propres* (« RCP »).
Demande de renseignement no. 2 à Enbridge Gaz Québec (EGQ) par le
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Enbridge Gaz Québec (EGQ)* par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4292-2025
STRATÉGIE DE DÉCARBONATION D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**

**VOLET SUR LA STRATÉGIE DE DISPOSITION DES REVENUS ISSUS DES UNITÉS DE
CONFORMITÉ FÉDÉRALES (« UC ») VISÉES PAR LE RÈGLEMENT SUR LES
COMBUSTIBLES PROPRES (« RCP »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 À ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)
PAR
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
(RTIEÉ)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-1

SCÉNARIOS D'AFFECTATION DES REVENUS DE VENTE DES UNITÉS DE CONFORMITÉ (UC)

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0063, EGQ-2, Doc. 1, pages 5-6](#) :

Option A) Affectation des revenus au tarif GSR uniquement

Option B) Affectation des revenus au taux de socialisation uniquement

Option C) Affecter combinée des revenus (50 % au tarif GSR et 50 % au taux de socialisation)

Demande(s) :

- 2.1.1** Veuillez convertir le Tableau 1 en ¢/m^3 . Veuillez aussi indiquer quel est le montant du solde accumulé du CFR qui a été pris en compte aux fins de ce Tableau et à quelle date ce solde est calculé.
- 2.1.2** Est-il correct de comprendre que ce tableau 1 répartit entre les 3 scénarios le solde accumulé (prévu) au CFR tel qu'il est prévu qu'il sera au **31 décembre 2026** ? Sinon, veuillez déposer une nouvelle version du Tableau 1 en ¢/m^3 , basé le solde accumulé (prévu) au CFR tel qu'il est prévu qu'il sera au 31 décembre 2026. Veuillez aussi spécifier quel est le montant du solde accumulé (prévu) au CFR tel qu'il est prévu qu'il sera au 31 décembre 2026.
- 2.1.3** Veuillez également déposer une 3^e version du Tableau 1 en ¢/m^3 , basé le solde accumulé (prévu) au CFR tel qu'il est prévu qu'il sera au **31 décembre 2027**. Veuillez aussi spécifier quel est le montant du solde accumulé (prévu) au CFR tel qu'il est prévu qu'il sera au 31 décembre 2027.

- 2.1.4 À partir de quelle date de vente les revenus de vente des UC sont-ils inclus au CFR? Depuis le début des ventes des UC ou depuis le 7 mai 2025 (ou toute autre date que vous spécifierez) ?
- 2.1.5 Quel est le montant des revenus des ventes des UC par EGQ depuis leur début jusqu'avant la date que vous spécifiez la sous-question précède ?
- 2.1.6 Si, en suivi de vos réponses aux deux sous-questions qui précèdent, il s'avère que le montant des revenus des ventes des UC n'est pas inscrit au CFR pour couvrir ces ventes depuis leur début, veuillez déposer des nouvelles versions, en €/m³, de votre tableau 1 et de ses deux variantes déposées ci-haut.
- 2.1.7 Pourquoi ne pas considérer un **4^e scénario d'affectation des revenus** de ventes d'unités de conformité **au pro rata des volumes** volontaires et socialisés de l'année 2027 ?
- 2.1.8 Veuillez fournir l'effet sur le Tarif GSR et sur le Tarif de socialisation, en €/m³, de ce 4^e scénario selon chacune des 6 versions du Tableau 1 décrite aux sous-questions qui précèdent.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-2

DISCRÉTION D'EGQ QUANT À LA PART DES REVENUS DE VENTES D'UC ALLOUÉS À LA CLIENTÈLE ET COÛTS ENCOURUS POUR L'OBTENTION DE CES REVENUS

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0062, vr EGQ-1, Doc. 1, page 7](#), lignes 3-5 :

EGQ soumettrait à chaque année à la Régie, dans le cadre de son dossier tarifaire, une proposition d'allocation de ces revenus à la clientèle que celui-ci souhaite appliquer en réduction du revenu requis relié à la fourniture de GSR (et/ou au taux de socialisation).

Demande(s) :

- 2.2.1 Étant donné qu'EGQ souhaite se garder la discrétion de ne transmettre à sa clientèle qu'une part de ses revenus de vente d'UC, est-il correct de comprendre qu'EGQ aurait ainsi notamment l'**option de déduire de cette part tout coût encouru par elle pour l'obtention de ces unités de conformité fédérales et de l'obtention de revenu de celles-ci** ?
- 2.2.2 Est-ce cette option qu'EGQ exercerait ? Veuillez justifier.

- 2.2.3** Préambule et mise en contexte : Est-il **correct de comprendre que les coûts d'EGQ encourus pour l'achat** de tout gaz qu'elle distribue font partie de son revenu requis ? Si oui, quel est ce coût moyen par m³ et quel est ce coût total prévu aux fins des tarifs fixés en 2026, en les répartissant entre les diverses rubriques budgétaires sous lesquelles elles apparaissent ?
- 2.2.4** Préambule et mise en contexte : Quel est le coût moyen par m³, pour EGQ, d'obtention des unités de conformité fédérales et de l'obtention de revenu de celles-ci ? Quel est ce coût total prévu aux fins des tarifs fixés en 2026 ?
- 2.2.5** Vu votre réponse à la sous-question qui précède, comment ce coût moyen par m³, pour EGQ (et ce coût total prévu en 2026) d'obtention des unités de conformité fédérales et de l'obtention de revenu de celles-ci se répartit-il entre le coût d'acquisition par EGQ de son GSR et ses coûts non réglementés ? Veuillez justifier en décrivant précisément quelle part de ces coûts (quelles dépenses exactement) fait partie du coût d'acquisition par EGQ de son GSR et quelle part fait partie de ses coûts non réglementés

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-3
SCÉNARIOS DE PRIX DES UC

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0062, vr EGQ-1, Doc. 1.](#) Pages 13 et 14.
- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0063, EGQ-2, Doc. 1.](#) Page 5.
- (iv) **Laurie SMITH**, [North American Clean Fuels Markets: Policy Updates, Incentives & Market Outlook](#), Clear Blue Markets, February 19, 2026 :

The Convergence of Divergent Markets

While North America operates with a patchwork of unlinked fuel standards (California, Oregon, Washington, BC, and the Federal Canada CFR), competition for clean fuels based on relative payback values is driving convergence across markets that have very different credit prices.

The Update: The Canada Clean Fuel Regulations (CFR) currently command the highest credit prices, surging past CAD \$350 per tonne. This is partly due to higher feedstock costs, firming policy signals from the 2025 Canadian federal elections, and shifting US incentives. The removal of the Canadian federal fuel charge forces the CFR price signal to work harder to drive decarbonization. Conversely, British Columbia's

LCFS prices have softened to around \$100 due to arbitrage pressures from stacking CFR credits, while California's LCFS prices have rebounded from lows near USD 50 in early January to around \$ 70 USD as the program adjusts to realign with a regulatory tightening from recent program amendments.

Practical Impact:

- **For Fuel Suppliers:** You must understand "incentive stacking." A credit price in one jurisdiction is not the whole story. For example, while BC credit prices are lower than the federal CFR, the combined value (BC LCFS + Canada CFR + US 45Z tax credit) makes BC one of the most attractive destinations for renewable diesel.
- **For Buyers:** We are seeing cross-jurisdictional convergences in the "total value stack" required to attract the marginal fuel (Renewable Diesel) across borders. Understanding this helps in forecasting future procurement costs.

The Renewable Diesel (RD) Anchor

The session highlighted that Renewable Diesel is currently the "marginal fuel" setting the price for these markets. Because RD is scalable and a drop-in fuel, it balances the system when deficits rise.

The Update: The cost to produce RD, largely driven by feedstock prices, is significantly higher than fossil diesel. The "Green Premium" must be covered by stacking the US 45Z tax credit or Canada's Biofuel Production Incentive, RINs, and LCFS/CFR credits.

Practical Impact:

- **For Developers:** As the US transitions from the Blender's Tax Credit to the 45Z production credit, carbon intensity (CI) scores become even more critical for US producers. A lower CI score now directly correlates to tax revenue, not just credit generation.
- **For Traders:** Any policy that shifts the economics of RD (like tariffs or feedstock restrictions) will ripple through credit prices in both Canada and the US immediately.

Critical Regulatory Watch: ECCC Targeted Amendments

A major focus of the session was the potential amendments to the Canada CFR aimed at protecting domestic producers against the influx of subsidized US biofuels.

The Update: Environment and Climate Change Canada (ECCC) is considering two mechanisms:

- 1. Domestic Content Requirement: Mandating a specific percentage of renewable fuel comes from Canadian sources.*
- 2. Credit Multipliers: Offering, for example, a 1.4x multiplier on credits generated by domestic biomass-based diesel to level the playing field against the US 45Z credit.*

Practical Impact:

- For Compliance Teams & Investors:*** This is a high-stakes variable. Our analysis suggests that a high multiplier (e.g., 1.4x for all renewable diesel) could lead to a oversupply of credits, putting bearish pressure on prices. A more moderate multiplier would also lend support to domestic producers without breaking the market balance. Monitoring the final rulemaking here is essential for long-term modeling.

The Great RNG Arbitrage: US vs. Canada

One of the most practical insights from the session was the divergence in value for Renewable Natural Gas (RNG) based on Carbon Intensity (CI).

The Update:

- High CI RNG (e.g., Landfill gas):*** The US market offers better returns due to the structure of RINs and LCFS.
- Ultra-Low CI RNG (e.g., Dairy/Swine manure):*** The Canada CFR offers significantly higher returns for fuels with negative CI scores (e.g., -150 CI), potentially paying out over \$60 USD/MMBTU compared to below ~\$50 in California.

Practical Impact:

- For Project Developers:*** If you are developing a digester project, Canada is currently the premium market. Further, the CFR allows credit generation even when RNG is used outside the transportation sector, a feature not available under other North American fuel standards. However, there is a catch: the Canada CFR has a 10% limit on "Gaseous Class" credits or non-transport RNG credits.
- For Strategic Planning:*** Our models predict this 10% cap could be hit around 2030. Developers need to race to secure offtake agreements with fuelling station operators now, or risk facing a widening discount for gaseous credits once that cap is reached. Optionality between the California and Canadian markets should be kept open.

Market Outlook: Tightness Ahead

Setting aside any potential downside from the ECCC targeted amendments, which should be kept in mind, looking toward 2030 and 2035, the Canada CFR market is otherwise expected to remain tight. While ethanol and renewable diesel dominate early compliance, the heavy lifting in the latter half of the decade will shift toward Carbon Capture, Utilization and Storage (CCUS), RNG and electrification. However, there are policy risks to this forecast. The most imminent risk stems from proposed CFR amendments, including credit multipliers for domestic biofuels, which could loosen market balances if set too aggressively

The Bottom Line: Despite regulatory flux, demand for credits is outpacing supply generation in the most likely scenarios. For compliance entities, relying solely on the spot market may become risky as we approach 2030. Still, participants should remain attentive to ongoing policy developments that could reshape program mechanics and materially affect market balances.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iv) **GOVERNEMENT DU CANADA (ECCC)**, [Rapport trimestriel sur les données du marché des unités de conformité du Règlement sur les combustibles propres T3 2025](#), Juillet 2026, Tableau 1, Page 3, et Tableau 3, Page 5 :

Tableau 1

Prix des unités de conformité et nombre de cessions d'unités de conformité des cinq derniers trimestres

Trimestre	Nombre de cessions, avec un prix ¹	Nombre cédées, avec un prix (t éq. CO ₂)	Prix moyen (\$ CA) ²	Prix minimum (\$ CA)	Prix maximal (\$ CA)
T3 2025	160	1 641 600	216,65	9,74	376,00
T2 2025	140	1 295 825	142,19	10,00	284,17
T1 2025	89	1 216 717	93,08	1,00	280,00
T4 2024	106	931 373	147,26	1,00	265,00
T3 2024	85	757 019	162,34	3,52	280,00

N° de dossier : R-4292-2025 – Stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (EGQ)
Volet sur la stratégie de disposition des revenus issus des Unités de conformité fédérales
(« UC ») visées par le Règlement sur les combustibles propres (« RCP »)
Demande de renseignements n°2 du RTIEÉ à Enbridge Gaz Québec (EGQ)
Page 7

Tableau 3

Volumes des combustibles à faible intensité en carbone (liquides et gazeux) produits et importés au Canada, nombres d'unités de conformité créées, intensités en carbone minimales et maximales et moyennes des intensités en carbone pondérées par le volume, pour le troisième trimestre de 2025

		Combustibles produits		Combustibles importés		Combustibles produits et importés	
Combustible	Volume produit (m³)	Unités de conformité créées (t éq. CO ₂)	Volume importé (m³)	Unités de conformité créées (t éq. CO ₂)	Intensité en carbone minimale (g éq. CO ₂ /MJ)	Intensité en carbone maximale (g éq. CO ₂ /MJ)	Moyenne des intensités en carbone pondérée par le volume (g éq. CO ₂ /MJ)
Combustibles liquides à faible intensité en carbone							
Biodiesel	113 898	268 065	84 642	200 330	17	33	19,5
Éthanol	418 637	472 010	769 750	837 155	30	78	39,6
Diesel renouvelable produit par hydrogénation	-	-	480 055	917 632	22	78	32,0
Autre combustible à faible intensité en carbone ^A	85 408	127 769	S/O	S/O	11	56	42,6
Autre combustible à faible intensité en carbone ^B	S/O	S/O	21 127	22 495	28	78	58,1
Total	617 943	867 844	1 355 574	1 977 612			
Combustibles gazeux à faible intensité en carbone							
Biogaz ^C	9 284 253	6 279	0	0	- ^F	78	35,3
Gaz naturel renouvelable ^D	28 710 400	73 655	48 771 340	13 332	-106 ^E	78	43,8

Demande(s) :

2.3.1 Est-ce que Veuillez indiquer si EGQ a pris connaissance, avant le dépôt de sa preuve, des analyses, prévisions ou perspectives publiées relativement au marché canadien des unités de conformité, notamment celles de :

- a) ClearBlue Markets;
- b) Argus Media;
- c) OPIS;
- d) S&P Global Commodity Insights;
- e) toute autre firme spécialisée.

Veuillez identifier les documents consultés.

2.3.2 Veuillez préciser lesquelles de ces prévisions ont été retenues, en tout ou en partie, dans l'élaboration de la stratégie proposée par EGQ. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues.

2.3.3 Veuillez expliquer pourquoi EGQ a retenu uniquement des scénarios correspondant à des prix relativement faibles des unités de conformité surtout dans le cadre des diverses conclusions de la référence (iii).

2.3.4 Veuillez reprendre l'ensemble des analyses financières déposées par EGQ dans les références i) et ii) en utilisant successivement les hypothèses suivantes concernant le **prix moyen de transaction des unités de conformité** :

- 400 \$/UC;
- 450 \$/UC;
- 500 \$/UC.

2.3.5 A partir de la référence iv), Veuillez estimer :

- a) la part du marché canadien que représenteraient les unités de conformité générées par un volume annuel de **150 000 GJ de GSR** distribué par EGQ;
- b) la part correspondante des transactions annuelles observées sur le marché.

Veuillez présenter tous les calculs.

2.3.6 Veuillez indiquer si EGQ considère qu'une telle part de marché est suffisamment faible pour ne pas influencer les prix de marché. Veuillez expliquer.

2.3.7 Veuillez indiquer si le GSR produit dans le cadre du projet de H2 de EGQ (R-4342-2026) produira des UC ? Si, oui, quel sera le nouveau volume de GSR qui sera distribué ? Et quel est l'estimé du revenu annuel de la vente de ces UC provenant de l'H₂ ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-4

RÈGLES DE RÉPARTITION DES REVENUS DES UNITÉS DE CONFORMITÉ

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0063, EGQ-2, Doc. 1](#), Page 5, Tableaux 2 et 3, lignes 1 à 18 et page 6, lignes 1 à 13 :

Tableau 2 – Charges annuelles associées au surcoût, Tarif GSR 2027⁴

Client volontaire (5 % GSR)	Scénario de base (sans UC)	Option A)	Option B)	Option C)
Résidentiel moyen – 1644 m ³	63 \$	60 \$	63 \$	62 \$
Résidentiel standard ou Petit bâtiment commercial – 2000 m ³	77 \$	73 \$	77 \$	75 \$
Résidentiel grand – 2900 m ³	112 \$	106 \$	112 \$	109 \$
Bâtiment commercial moyen – 10 000 m ³	386 \$	367 \$	386 \$	377 \$
Bâtiment commercial standard – 21 853 m ³	844 \$	802 \$	844 \$	823 \$
Grand bâtiment commercial – 200 000 m ³	7 724 \$	7 342 \$	7 724 \$	7 535 \$

Tableau 3 – Charges annuelles, Taux de socialisation 2027

Client non volontaire	Scénario de base (sans UC)	Option A)	Option B)	Option C)
Résidentiel moyen – 1644 m ³	68 \$	68 \$	60 \$	64 \$
Résidentiel standard ou Petit bâtiment commercial – 2000 m ³	83 \$	83 \$	72 \$	78 \$
Résidentiel grand – 2900 m ³	120 \$	120 \$	105 \$	113 \$
Bâtiment commercial moyen – 10 000 m ³	414 \$	414 \$	362 \$	388 \$
Bâtiment commercial standard – 21 853 m ³	905 \$	905 \$	791 \$	847 \$
Grand bâtiment commercial – 200 000 m ³	8 280 \$	8 280 \$	7 240 \$	7 760 \$

Option A) Affectation des revenus au tarif GSR uniquement

Dans ce scénario, l'ensemble du solde du CFR serait transféré au tarif GSR de l'année 2027. Cette affectation viendrait diminuer les coût d'approvisionnement en GSR d'environ 1,014 M \$, faisant passer le tarif GSR projeté de 27,23 \$/GJ à 26,22 \$/GJ, soit une réduction avoisinant 1 \$/GJ. Cette approche procure un bénéfice monétaire immédiat aux clients

volontaires, puisque le coût de la molécule de GSR est réduit dès l'année de disposition des revenus. De plus, cette option générerait aussi des bénéfices directs pour la clientèle non volontaire qui serait assujettie au taux de socialisation deux ans plus tard (soit en 2029). En effet, sous la structure de commercialisation du GSR du distributeur qui est actuellement en vigueur, une diminution du coût des approvisionnements en GSR réduit également le coût résiduel des volumes invendus. Le transfert du CFR dédié au RCP entraîne donc une réduction du coût des approvisionnements en GSR qui se traduirait à terme par une diminution du solde à socialiser, ainsi que les charges d'intérêts du compte d'écart et de report associé à la socialisation (« CER »). Bien que les bénéfices immédiats soient observés pour les clients volontaires, l'option A pourrait aussi contribuer à réduire les coûts de socialisation futurs, soit en 2029, pour les clients qui seront non-volontaires en 2027 (à ce stade, EGQ n'est pas en mesure de calculer cette réduction estimée des frais de socialisation futurs).

Option B) Affectation des revenus au taux de socialisation uniquement

Dans ce second scénario, la totalité du solde du CFR serait transférée au compte associé aux volumes de GSR invendus en 2025 devant être récupérés par l'entremise du taux de socialisation applicable en 2027.

Tel que démontré au tableau 1, cette approche permettrait de réduire le taux de socialisation projeté de 4,14 ¢/m³ à 3,62 ¢/m³. Contrairement à l'option A, cette méthode n'aurait aucun impact sur le tarif GSR de 2027 puisque les coûts prévisionnels d'approvisionnements demeureraient inchangés. Le principal effet de l'approche B consiste donc à diminuer le montant à récupérer via le taux de socialisation qui sera applicable en 2027. Cette option génère aussi une baisse des intérêts associés au CER, puisque le transfert des sommes serait effectué avant que les intérêts prévisionnels de l'année 2027 ne soient accumulés, générant ainsi des économies sur ces intérêts d'environ 50 000 \$.

Option C) Affecter combinée des revenus (50 % au tarif GSR et 50 % au taux de socialisation)

Dans ce scénario, les revenus accumulés dans le CFR seraient répartis également entre les deux mécanismes précédents. Les bénéfices associés aux options A et B seraient partagés entre une baisse du tarif GSR pour les clients volontaires, et une baisse simultanée du taux de socialisation pour les clients assujettis à ce tarif. **D'après les calculs du distributeur, le tarif GSR serait d'environ 26,73 \$/GJ, et le taux de socialisation à 3,88 ¢/m³ (voir tableau 1).**

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

2.4.1 La référence i) propose des scénarios de répartition des revenus provenant de la vente des unités de conformité sans encadrement. **Veillez déposer les règles, politiques, critères décisionnels ou mécanismes de gouvernance qu'EGQ entend appliquer** afin de déterminer la répartition des revenus provenant de la vente des unités de conformité entre :

- a) la réduction du prix du GSR offert à la clientèle volontaire;
- b) la réduction des coûts de socialisation assumés par l'ensemble de la clientèle;
- c) toute autre utilisation des revenus.

Dans votre réponse, veuillez tenir compte de la déduction éventuelle des coûts d'obtention des UC et de ces revenus.

2.4.2 Veuillez préciser si EGQ entend établir **une règle quantitative ou une formule prédéterminée** (par exemple le différentiel entre les tarifs présenté dans les tableaux 2 et 3 de la référence i)) permettant de déterminer la part des revenus affectée respectivement :

- à la réduction du prix du GSR;
- à la réduction des coûts de socialisation;
- à toute autre utilisation des revenus

Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.

Dans votre réponse, veuillez tenir compte de la déduction éventuelle des coûts d'obtention des UC et de ces revenus.

2.4.3 Veuillez indiquer **quels indicateurs économiques ou commerciaux seraient utilisés par EGQ** permettant de déterminer la part des revenus affectée respectivement :

- à la réduction du prix du GSR;
- à la réduction des coûts de socialisation;
- à toute autre utilisation des revenus

Dans votre réponse, veuillez tenir compte de la déduction éventuelle des coûts d'obtention des UC et de ces revenus.

2.4.4 Veuillez déposer **une proposition de cadre décisionnel comprenant des règles objectives, transparentes, vérifiables et reproductibles** permettant de déterminer, pour chaque année, la répartition des revenus provenant de la vente des unités de conformité entre :

- la réduction du prix du GSR destiné à la clientèle volontaire;
- la réduction des coûts de socialisation assumés par l'ensemble de la clientèle;
- toute autre utilisation autorisée.

Dans votre réponse, veuillez tenir compte de la déduction éventuelle des coûts d'obtention des UC et de ces revenus.

- 2.4.5** Veuillez démontrer comment ce cadre assurerait un traitement équitable pour l'ensemble de la clientèle et limiterait le pouvoir discrétionnaire d'EGQ.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-5
VALORISATION OPTIMALE DES UC

Référence(s) :

- (i) **GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MÉIÉ)**, Dossier R-4353-2026, [Pièce B-0001, Demande d'avis à la Régie de l'énergie](#), le 14 juillet 2026 :

[...] je vous informe que je ne vais pas recommander au gouvernement d'édicter le projet de règlement tel que publié en avril 2026. Je souhaite à court terme revoir les exigences du Règlement afin d'atténuer les surcoûts pour la clientèle, tout en favorisant le développement de la filière québécoise de production de GSR. [...]

*Dans ce contexte, et en vertu de l'article 42 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01), je souhaite obtenir l'avis de la Régie [...]
Considérant les objectifs ci-haut, l'avis devra notamment porter sur :*

• La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, basée sur quelques scénarios et leurs impacts estimés respectifs, notamment sur les tarifs, les différents types de consommateurs de gaz naturel (bâtiments résidentiels et commerciaux, industriel et agricole), tout en y intégrant le développement de la filière québécoise de production de GSR. Ces cibles devront également respecter la capacité de payer des consommateurs et préserver la compétitivité des entreprises;

• Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;

- La réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés;

- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs;

- **Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéfices des consommateurs et distributeurs.**

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 2.5.1** Dans quelle mesure l'orientation ministérielle énoncée en référence (i) vous amène à modifier votre stratégie au présent dossier avant même l'avis de la Régie (ou modifier votre calendrier en anticipation de cet avis et de ses suites) ? Veuillez élaborer.
- 2.5.2** En vue d'une valorisation optimale des UC et indépendamment de cet autre dossier de demande d'avis, EGQ envisage-t-elle dès la présente étape du présent dossier (ou ultérieurement) de vendre **des types de GSR volontaire différenciés selon leur intensité carbone fédérale selon le RPC** ? Veuillez élaborer sur les motifs de votre réponse. Notre présente sous-question ne porte pas sur ce que EGQ indiquerait dans le cadre de la demande d'avis. Notre présente sous-question porte sur ce que vous envisagez au présent dossier.
- 2.5.2.1** Veuillez spécifier de quelle manière une telle possibilité affecterait la répartition auprès de la clientèle des revenus de vente des UC.
- 2.5.3** En vue d'une valorisation optimale des UC et indépendamment de cet autre dossier de demande d'avis, veuillez préciser votre réponse à la sous-question qui précède en indiquant si EGQ envisage dès la présente étape du présent dossier (ou ultérieurement) de vendre des types de GSR volontaire différenciés selon leur origine québécoise ou canadienne. Veuillez élaborer sur les motifs de votre réponse. Notre présente sous-question ne porte pas sur ce que EGQ indiquerait dans le cadre de la demande d'avis. Notre présente sous-question porte sur ce que vous envisagez au présent dossier.
- 2.5.3.1** Veuillez spécifier de quelle manière une telle possibilité affecterait la répartition auprès de la clientèle des revenus de vente des UC.
-